

Objectif

La présente politique se fonde sur le code de déontologie de Medair, aux termes duquel toutes les personnes agissant au nom de Medair sont tenues d'exercer leurs fonctions avec intégrité, en faisant preuve de discernement, et d'éviter toute situation créant l'apparence d'un conflit d'intérêts. Elle a pour objet de garantir que tout conflit d'intérêts avéré soit divulgué dans les plus brefs délais et géré convenablement.

À propos de Medair

Medair est une organisation humanitaire internationale basée en Suisse qui se consacre à soulager la souffrance humaine dans certains des endroits les plus reculés et les plus dévastés du monde. Nous portons secours aux populations des communautés mal desservies qui sont affectées par des catastrophes naturelles, des conflits et d'autres crises. Nous les aidons à se relever dans la dignité et à développer des compétences pour se bâtir un avenir meilleur.

Portée et applicabilité de cette politique

La présente politique s'applique à tous les employés, administrateurs, membres du conseil d'administration, consultants, sous-traitants, bénévoles, stagiaires, individus ou organisations ayant des obligations contractuelles à court ou long terme, tels que les tiers, fournisseurs, agences et partenaires, et à toute autre personne agissant au nom de Medair (les « représentants »). Les représentants ont le devoir de lire, comprendre et respecter tous les aspects de la présente politique.

Énoncé de politique

Medair s'engage à agir avec intégrité au service de ses bénéficiaires et autres parties prenantes. Les représentants de Medair doivent :

- éviter tous les conflits opposant leurs propres intérêts à ceux de Medair et des populations secourues par notre organisation ;
- éviter les situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- éviter de créer l'apparence d'un conflit d'intérêts ;
- divulguer dans les plus brefs délais tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, qu'il soit de nature financière, juridique ou éthique ;
- le cas échéant, renoncer à tout pouvoir décisionnaire sur les questions en rapport avec le conflit.

Conflit d'intérêts : définition

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts d'une personne interfèrent ou sont susceptibles d'interférer avec son jugement ou sa capacité à agir dans le meilleur intérêt d'un tiers. Ces intérêts peuvent être personnels, professionnels ou en lien avec les affaires.

Voici quelques types courants de conflits d'intérêts, exemples à l'appui :

Délit d'initié : fait de tirer parti de sa position au sein d'une entreprise ou de la connaissance d'une transaction particulière pour servir ses propres intérêts ou obtenir un avantage personnel.

- Un employé de Medair sur le terrain invite le responsable des achats à s'approvisionner auprès de l'entreprise A. Or l'employé possède des parts dans cette entreprise.
- Un employé de Medair participe à un projet sur le point d'être lancé dans une nouvelle région. L'employé met à profit sa connaissance détaillée du projet pour monter une affaire parallèle lui permettant d'en récolter les fruits.
- Un employé utilise occasionnellement les véhicules de Medair pour partir en week-end avec sa famille, sans en demander l'autorisation.

Népotisme et favoritisme : fait de favoriser ses amis ou les membres de sa famille dans le cadre des actions de recrutement, des processus d'achat, de la prestation des aides ou dans d'autres situations.

- Un employé de Medair embauche un ami au détriment d'un candidat plus qualifié pour le poste. Ou bien l'employé recommande sa sœur pour un poste à pouvoir dans un autre bureau sans divulguer leurs liens familiaux.
- Un bureau local de Medair loue des locaux auprès d'un membre de la famille d'un employé sans respecter les directives en vigueur en matière d'approvisionnement.
- Dans le cadre d'un projet de construction d'abris, une employée de Medair sur le terrain se place elle-même ou place des membres de sa famille en tête de liste pour bénéficier d'une aide en priorité.

Acceptation d'avantages : fait de recevoir des cadeaux de valeur, des divertissements ou des pots-de-vin de la part de fournisseurs ou de partenaires, en échange d'un traitement de faveur.

- Un employé participant à un projet de distribution de réservoirs d'eau accepte un cadeau de la part d'un voisin. En échange, la famille du voisin passe avant d'autres familles ayant des besoins plus importants.

Emploi ou activités en externe : fait d'occuper ou d'accepter un poste en externe ou de participer à des activités en externe, lorsque l'emploi ou les activités en question vont à l'encontre de et sont incompatibles avec l'exercice approprié des fonctions de l'employé.

- Un conducteur employé par Medair est également chauffeur de taxi la nuit. Or, il est souvent trop fatigué par son activité nocturne pour exercer son métier sans danger (voire pour se présenter au travail) dans la journée.
- Un employé de Medair occupe un second poste chez un fournisseur local, qui insiste pour obtenir un traitement de faveur auprès de Medair.

- Sans en avertir son supérieur hiérarchique, un employé de Medair s'implique dans la vie politique locale et mène activement campagne en faveur d'un parti politique.

Une autre employée de Medair assiste à une tribune politique après le travail, alors qu'elle porte toujours son uniforme Medair.

Les activités politiques de ces deux employés peuvent porter atteinte à la réputation d'impartialité et de neutralité de Medair, nuisant ainsi à sa capacité à servir les populations dans le besoin et créant des risques pour la sécurité.

- Un entrepreneur indépendant soumet une offre à Medair pour obtenir un marché alors qu'il est également employé par l'agence gouvernementale qui a subventionné en grande partie le projet concerné. Bien que cet entrepreneur indépendant se rende coupable d'un délit d'initié plutôt susceptible d'avoir des conséquences financières néfastes pour son employeur du secteur public, l'instauration d'une relation contractuelle avec Medair crée l'apparence d'une situation de corruption susceptible de porter atteinte à la réputation de Medair auprès de la communauté.

Devoir de divulgation des conflits d'intérêts

Les représentants de Medair sont tenus de divulguer dans les plus brefs délais tout conflit d'intérêts réel ou potentiel afin que la situation puisse être prise en charge efficacement. Tout conflit d'intérêts doit être divulgué par le représentant au commencement de sa relation avec Medair. Si un conflit d'intérêts survient ultérieurement, le représentant doit en informer au plus vite son responsable ou sa personne de contact chez Medair. La Reconnaissance du code de déontologie et de la déclaration des conflits d'intérêts de Medair peut servir à divulguer un conflit d'intérêts.

Dans toute situation de conflit d'intérêts potentiel, posez-vous les questions suivantes :

- Mes intérêts personnels pourraient-ils interférer ici avec ma capacité d'agir dans le meilleur intérêt de Medair ?
- D'autres personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation, pourraient-elles être amenées à penser que mes intérêts personnels interfèrent avec ceux de Medair ?

En cas de doute ou de question quant à la divulgation d'une situation donnée, demandez conseil à votre responsable ou à votre représentant au sein du service des ressources humaines. Vous pouvez également contacter le directeur juridique à l'adresse : GSO-Legal-Dir@medair.org.

Quiconque ne divulgue pas un conflit d'intérêts ou n'informe pas Medair d'une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de la relation que le représentant entretient avec Medair.

Gestion des conflits d'intérêts

L'existence d'un conflit d'intérêts n'implique pas automatiquement, par nature, une activité frauduleuse ou une pratique de corruption. La présente politique ne proscrit pas toutes les

situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, mais vise plutôt à garantir leur divulgation afin qu'elles puissent être gérées convenablement.

Lorsqu'un conflit d'intérêts est divulgué, le responsable ou la personne de contact du représentant doit évaluer la situation et décider des mesures qui s'imposent, en veillant par exemple à ce que ce représentant ne participe pas directement au processus décisionnel sur l'affaire en question.

Si l'implication du représentant est indispensable, le responsable doit consulter son supérieur hiérarchique ou contacter le directeur juridique au siège international, en écrivant à l'adresse : GSO-Legal-Dir@medair.org.

Obligation de signalement

Tous les représentants ont le devoir de signaler toute violation présumée de la présente politique. Si vous soupçonnez une violation, signalez-la à votre responsable ou à votre personne de contact chez Medair. Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre responsable direct, faites part de vos préoccupations à un autre responsable sur votre lieu de travail. Vous pouvez également envoyer un signalement confidentiel au siège international de Medair via le formulaire en ligne suivant : <https://www.medair.org/reporting-misconduct> ou par courriel à : notify@medair.org.